

FICHE MANDAT

INRS

INSTANCE CONCERNEE

Conseil d'administration de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

DIRECTION DU MEDEF REFERENTE

La Direction de la protection sociale assure la coordination entre les orientations retenues par le MEDEF et l'exercice du mandat.

Contact : Nathalie Buet – Directrice de la protection sociale (nbuet@medef.fr).

MISSION GÉNÉRALE

Créé en 1947, l'INRS est une association loi 1901. Il est géré par un Conseil d'administration paritaire constitué de représentants des organisations d'employeurs et de salariés. Organisme généraliste en santé et sécurité au travail, l'INRS intervient en lien avec les autres acteurs institutionnels de la prévention des risques professionnels. Il propose des outils et des services aux entreprises et aux 20 millions de salariés relevant du régime général de la Sécurité sociale.

L'INRS a pour but de contribuer sur le plan technique et par tous les moyens appropriés à l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène au travail, ainsi qu'à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'activité de l'INRS s'exerce suivant les orientations de la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT-MP) de la CNAM, sous le contrôle de celle-ci et dans le cadre de la politique définie avec le ministre chargé de la Sécurité sociale à travers la signature d'une Convention d'objectifs et de gestion (COG).

L'INRS EN QUELQUES CHIFFRES

Budget de 87 M€ entièrement financé par la branche AT-MP (cotisations employeurs).

550 personnes réparties sur deux sites, Paris et Nancy (essentiellement des chercheurs, des médecins, des experts, des techniciens en prévention des risques professionnels).

TROIS MISSIONS A DESTINATION DES ENTREPRISES

- Assistance aux entreprises.
- Formations et stages.
- Innovation et technologies.

Pour ce faire, il produit des études scientifiques, réalise des recherches en laboratoire, élabore des outils très pratiques à la disposition des entreprises ainsi que des modules de formation.

Exemples de guides et de publications :

- « Travail à la chaleur ou au froid : comment évaluer les risques ? »
- « Salariés seniors : une étude pour mieux appréhender les facteurs de risques de désinsertion professionnelle »
- « Réaliser un mesurage de l'exposition professionnelle au radon »
- « Risque de chute de hauteur ».
- « Équipement de protection individuelle ».
-

Exemple d'étude :

- « Rayonnements optiques et électromagnétiques au travail ».

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organisme paritaire, l'INRS est administré par un Conseil d'administration comprenant un collège employeurs de 9 représentants (**7 MEDEF**, 1 CPME et 1 U2P, et autant de suppléants) et un collège salariés de 9 représentants (3 CGT, 2 CGT FO, 2 CFDT, 1 CFE-CGC et 1 CFTC, et autant de suppléants).

Les statuts de l'INRS prévoient pour la Présidence de l'Institut une alternance entre les collèges employeurs et salariés tous les deux ans.

DUREE DU MANDAT

4 ans renouvelable.

Prochain renouvellement : mars 2025.

FREQUENCE DES REUNIONS

Au moins 5 réunions par an.

ENJEUX DU MANDAT POUR LES ENTREPRISES

- Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels par des outils adaptés (guides, etc.), en cohérence avec les orientations de la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP).
- Veiller à améliorer l'efficacité du fonctionnement et de la gestion de cette instance, en lien avec la branche AT-MP et dans le respect du contenu de la COG AT/MP 2023-2028.
- Développer l'expertise de l'INRS sur les risques professionnels émergents afin de mieux les anticiper et les prévenir au sein des entreprises tout en veillant à centrer l'action de l'INRS sur son cœur de métier historique (la prévention des risques pour la santé physique).